

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 mai 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Madame Cécile DELATTRE ayant donné pouvoir à Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF
- Excusé(s) : Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG
- Absent(s) : Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Marc SENE
- Rapporteur : Madame Isabelle DOLLINGER

N° CP/2019/133 - 44020 - Soutien aux activités socio-éducatives
Proposition d'attribution d'aides au fonctionnement au titre de l'année 2019 pour vingt-neuf centres socioculturels et une association intercommunale

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 541 492,00 € aux structures bénéficiaires figurant aux tableaux annexés à la présente délibération, au titre de l'aide aux activités socioéducatives ;
- en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec les administrations, elle approuve les conventions financières 2019 jointes en annexe, à conclure entre le Département, les centres socioculturels et les associations intercommunales mentionnés ci-dessous (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental) et elle autorise son président à signer les conventions :
 - . sur le territoire de l'Eurométropole :
les centres socio-culturels associatifs de Hoenheim, Adolphe Sorgus à Schiltigheim, Victor Hugo à Schiltigheim, l'Albatros à Lingolsheim, de l'Esplanade, de l'Elsau, de HautePierre, de Cronenbourg, de la Robertsau, du Fossé des Treize, de la Montagne-Verte, de Koenigshoffen, du Neuhof, du Neudorf, de la Meinau, de la Krutenau, de Lupovino, Au-delà des Ponts ainsi que les centres socioculturels municipaux de Vendenheim et d'Illkirch-Graffenstaden ;
 - . sur le territoire Nord :
les centres socio-culturels associatifs Robert Schuman de Haguenau, Langensand de Haguenau, Centre d'Animation Sociale et Familiale (CASF) de Bischwiller, ainsi que les associations d'animation intercommunales Horizon Jeunes de Brumath et Réseau d'Animation Intercommunal (RAI) de Niederbronn-les-Bains ;

. sur le territoire Ouest :

le centre socio-culturel associatif de Sarre-Union et le centre socio-culturel municipal de Saverne ;

. sur le territoire Sud :

le centre socio-culturel associatif d'Obernai, ainsi que le Réseau d'Animation Intercommunal de Marckolsheim et de la Maison des jeunes et la culture de Villé.

La Commission Permanente décide que le soutien financier aux centres socioculturels et aux 4 associations Intercommunales sera versé selon les modalités suivantes : versement d'un acompte de 70 % de la subvention dès réception de la convention financière signée, puis versement du solde après évaluation par le Département du Bas-Rhin.

Non participation au vote : Monsieur Philippe MEYER

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur adjoint au DGS



Guillaume KLEINPETER

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190506-lmc1126906-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 14/05/19